

Pâque, sera après le 15 de la Lune. Je répons qu'en fait de Comput Ecclésiastique qui doit être d'usage dans la vie civile, on ne connoît point parmi les Computistes de profession ces anticipations de Phases lunaires par jours rompus ; & notamment la position de nouvelle Lune équinoxiale le 27. Mars 1751. Epacte iij. est irrégulière pour deux raisons ; la première c'est que le 27. Mars est le 30^e. de la Lune de Mars, qui dans le système des Computistes, notamment du célèbre Clavius, doit avoir 30 jours pleins & l'équinoxiale seulement 29 ; cela étant le 27. Mars ne donne rien à la Lune civile Ecclésiastique équinoxiale, qui n'a son point fixe au Calendrier que le 28. Secondement le 27. Mars n'est le siège d'aucune nouvelle Lune en ce siècle non plus qu'au suivant ; car ce jour au Calendrier est la place de l'Epacte ij. Or l'Epacte ij. est en suspens pour le 18 & 19^e siècles ; la position est donc irrégulière & inadmissible respectivement au Comput autentique : Mais souffrons pour un moment que le 27. Mars soit divisé entre le dernier de la Lune de Mars & le premier jour de la Lune Pascale, & que la pleine Lune, autrement le 15 de la Lune, tienne du 10. Avril avec le 14 de la lunaison, comme on le compte par les Ephémérides, le Méthodiste n'aura pas encore gain de cause pour cela. Voici comment.

Ceux qui, comme le Méthodiste, comptent par fraction ont pour principe que quand une Phase commence astronomiquement depuis midi, il faut la rapporter civilement au jour suivant ; ainsi la pleine Lune équinoxiale de 1751 arrivant assez tard après midi selon les Ephémérides le 10. Avril, il s'ensuit que le Dimanche 11. Avril soit compté civilement pour le 15 de la lunaison,